

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2019

(Article L. 2121.25 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix-neuf, le 25 avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Épinay-sur-Orge, légalement convoqué, s'est rassemblé en mairie sous la présidence de Mme FRANÇOIS Véronique, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme FRANÇOIS, Maire,
Mme BESSE, M. MARTEAU, M. SCOUPE, Mme BADOUIX-VERGNES, Maires-adjoints,
M. CADENAT, M. CHINARDET, M. DRIVIERRE, M. KOEHL, M. LEBRUN, M. SEZNEC, M. TAINGUY,
Mme AUGUSTO, Mme BOCQUIER, Mme CAPELLI, M. PROFICHET, Mme CASTAINGS, Mme
MEZZAROBBA, Mme DORLAND, M. BEELDENS-DA SILVA, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTÉS :

M. DECUGNIERE, représenté par M. LEBRUN, Conseiller municipal délégué
Mme NOEL, représentée par M. MARTEAU, Maire-Adjoint
M. LEGOUGE, représenté par M. DRIVIERRE, Conseiller municipal délégué
Mme GAILLARD, représentée par Mme BESSE, Maire-Adjoint
Mme LEON, représentée par M. KOEHL, Conseiller municipal délégué
Mme PAPE, représentée par M. CADENAT, Conseiller municipal délégué
M. GALLET, représenté par Mme CASTAINGS, Conseillère municipale
M. DUCHESNE, représenté par Mme MEZZAROBBA, Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS :

Mme UBEDA
Mme DUVERGER
M. MALHERBE
M. COLLOT
Mme BOURIGAULT

Secrétaire de séance : **M. SEZNEC**

▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2019**

Mme MEZZAROBBA indique avoir envoyé un mail pour transmettre ses remarques sur le compte-rendu du Conseil du 21 mars. Dans ce mail, elle indique que certaines retranscriptions ne vont pas dans le sens des propos qui ont été tenus et que certaines observations ont été omises.

Mme le Maire précise que le compte-rendu du 21 mars a été long et compliqué à retranscrire et à produire. Le sens général et l'esprit des interventions faites par les conseillers ont été respectés, mais il est difficile de reprendre toutes les interventions ; par conséquent, il n'y aura pas de modifications apportées.

Mme MEZZAROBBA votera donc contre l'approbation de ce compte-rendu et précise que son intervention, comme les précédentes, se fait au nom de la liste « Imagine Epinay ». Par ailleurs, elle demande que les différentes communications faites au Conseil municipal soient transmises.

M. BEELDENS-DA SILVA reconnaît que, vu la longueur des débats du dernier Conseil, le compte-rendu a pu être difficile à produire. Toutefois, certaines questions posées ne figurent pas sur le compte-rendu, et notamment celle sur la pénalité SRU, le nombre et la répartition des logements sociaux à construire sur la commune. Il demande donc que les documents qu'il a demandés au dernier Conseil municipal lui soient transmis.

Cependant, il indique que le compte-rendu retranscrit d'une manière générale correctement les débats.

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 21 mars 2019 est **adopté à la majorité** des membres présents à cette séance.

VOTE : 22 voix pour ; 6 contre : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND, MM. DUCHESNE et GALLET (par procuration), M. BEELDENS-DA SILVA.

▪ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE P. VALÉRY**

Rapporteur : C. Scoupe

Un marché public a été lancé le 21 mars 2019 sur le Bulletin Officiel des Marchés Publics et sur le Moniteur pour la réhabilitation du restaurant scolaire P. Valéry sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 467 424,00 € HT. La date limite de réception des offres a été fixée au 12 avril 2019 à 12h00.

Ce marché est composé de 8 lots :

Lot 1 : désamiantage

Lot 5 : faux plafonds

Lot 2 : gros œuvre, démolition, menuiseries extérieures

Lot 6 : électricité

Lot 3 : carrelage, sols souples, peintures

Lot 7 : plomberie/chauffage et ventilation

Lot 4 : menuiseries intérieures

Lot 8 : équipements cuisines

30 offres ont été réceptionnées dans les délais et elles ont été analysées par la maîtrise d'œuvre ainsi que par les services.

Le résultat de l'analyse a été formalisé dans le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, ci-joint.

Le maître d'œuvre propose :

- de retenir l'offre de la société « EDG », pour un montant de **17 885,00 € HT** pour le lot 1,
- de retenir l'offre de la société « 2PM », pour un montant de **94 082,00 € HT** pour le lot 2,
- de retenir l'offre de la société « 2PM », pour un montant de **57 665,00 € HT** pour le lot 3,
- de retenir l'offre de la société « 2PM », pour un montant de **21 860,00 € HT** pour le lot 4,
- de retenir l'offre de la société « AGD », pour un montant de **15 463,06 € HT** pour le lot 5,
- de retenir l'offre de la société « BECA », pour un montant de **39 837,00 € HT** pour le lot 6,
- de retenir l'offre de la société « CPE », pour un montant de **91 628,93 € HT** pour le lot 7,
- de retenir l'offre de la société « KLM », pour un montant de **125 926,00 € HT** pour le lot 8.

Selon ces propositions, le montant total du marché s'élève à **464 346,99 € HT**.

Ces conclusions ont été débattues en commission d'appels d'offres réunie le 18 avril 2019 qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur le choix des entreprises à retenir.

Il convient donc d'attribuer le marché pour la réhabilitation du restaurant scolaire P. VALÉRY, conformément aux propositions faites par la Commission d'Appel d'Offres.

M. BEELDENS-DA SILVA s'interroge sur le montant total de l'opération, toujours en hausse, et demande des précisions sur les options. Il souhaite également connaître le calendrier prévisionnel de l'opération et

ses modalités. Enfin, il demande la tenue d'une commission spécifique sur l'alimentation des enfants à Epinay-sur-Orge.

M. SCOUPE indique qu'en effet une augmentation entre l'estimation communiquée le 21 mars dernier et l'estimation communiquée lors de ce conseil est à constater. La première estimation de 448 553 € HT correspondait à l'APD (avant-projet définitif) et a été utilisée pour monter le dossier de demande de subvention auprès de la CPS. L'estimation communiquée aujourd'hui, de 467 424 € est celle du PRO-DCE, faite pour le lancement du marché public. Cela ne change pas le montant du marché public qui est de 464 346 € HT.

M. SCOUPE informe que les options proposées seront retenues.

Mme le Maire détaille l'organisation du chantier, qui débutera en juin, à la fin de l'année scolaire. Les opérations de désamiantage se feront en juillet et les travaux d'aménagement du nouveau restaurant scolaire seront effectués entre septembre et les vacances de la Toussaint.

Pendant cette période, une partie des enfants déjeunera sous le préau grâce à un aménagement provisoire qui respectera les normes d'hygiène en vigueur (en accord avec l'architecte et compris dans le marché), le reste des enfants continuera de fréquenter les salles annexes comme actuellement. Les parents d'élèves ont été prévenus lors du dernier conseil d'école.

Mme DORLAND remarque une erreur dans le tableau d'analyse des offres. L'addition des pourcentages financiers, techniques et de délai mentionnés ne fait pas 100%.

M. SCOUPE indique qu'il faut en effet lire 40% pour la valeur technique et non 10%.

Mme MEZZAROBBA demande à ce que soit communiqué le tableau récapitulatif des notes des candidats.

→ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

QUESTION ORALE N°1 DE M. BEELDENS-DA SILVA POUR LA LISTE « POUR EPINAY ! »

« Lors de la séance du conseil municipal du 24 mai 2018, j'ai posé une question relative à l'arrivée des opérateurs nationaux sur le réseau fibre de la commune. Je souhaiterais savoir si, depuis, nous avons progressé sur ce dossier.

Il m'a été répondu, à l'époque, que l'arrivée des opérateurs nationaux était conditionnée par la réalisation de travaux de mise à niveau du réseau fibre et à l'installation de 9 armoires de rue. Il a été précisé que ces travaux devaient être réalisés entre octobre 2018 et juin 2019.

*Pourriez-vous nous dire **quel est le calendrier prévisible pour la réalisation de ces travaux**, qui semble-t-il, n'ont pas encore débutés ? Pour quelles raisons n'ont-ils pas encore commencé. Nous ne sommes certes pas encore arrivés au mois de juin, et on ne peut donc pas encore parler de retard, mais nous nous approchons à grands pas de la date butoir initialement prévue.*

*Pourriez-vous, de ce fait, nous **confirmer l'arrivée de Bouygues, voire d'autres opérateurs nationaux, au second semestre 2019**, comme cela avait été indiqué en réponse à ma question du 24 mai 2018 ?*

*Par ailleurs, il m'avait été répondu, qu'à cette date, ni **l'avenant à la DSP ni les contrats d'accès au réseau fibre entre Covage et chacun des opérateurs voulant utiliser le réseau d'infrastructure optique partagée n'étaient signés. Le sont-ils aujourd'hui ?***

*Enfin, **d'autres opérateurs nationaux comme Free et Orange, sont-ils intéressés pour venir s'installer sur la commune, sachant qu'Orange s'installe sur le réseau fibre du Conseil Départemental ?***

Ne serait-il pas profitable pour les Spinoliens que cet opérateur en fasse de même sur notre réseau, ainsi que les autres évidemment ? »

Réponse de M. MARTEAU :

Lors de la réunion de suivi du projet Très Haut Débit tenue le 1^{er} avril 2019 dans les locaux de Paris-Saclay, en la présence de l'intercommunalité de Paris-Saclay (délégataire de la compétence Télécoms des communes), du SIPPEREC (Maître d'ouvrage du projet et délégant de la DSP) et de Covage (Maître d'œuvre du projet et délégataire de la DSP), il a été communiqué les informations suivantes sur la réingénierie du réseau fibre :

- un retard constaté de 3 à 6 mois suivant les communes qui a conduit le SIPPEREC à envoyé à COVAGE le 2 février 2019, un courrier de mise en demeure pour notifier les pénalités applicables au 31 janvier 2019. Parmi les causes de retard, il convient de noter le départ de plusieurs membres de l'équipe technique de COVAGE à la fin 2018.

- un nouveau planning pour la réingénierie du réseau qui se traduit pour la commune d'Epinais sur Orge par :

- La pose des 9 armoires de rue entre les semaines 22 et 25, à savoir entre le 27 mai et le 21 juin 2019,
- La réception des installations entre les semaines 31 et 36, à savoir entre le 29 juillet et le 6 août 2019.

- concernant l'arrivée des Opérateurs, le processus semble engager avec SFR et BOUYGUES. Pour SFR, les délais prévisibles seraient de 3 mois après réception des installations et pour BOUYGUES de 6 mois.

Pour ORANGE et FREE, aucune information n'a été donnée pour leur arrivée sur le réseau.

QUESTION ORALE N°2 DE M. BEELDENS-DA SILVA POUR LA LISTE « POUR EPINAY ! »

« Madame le Maire, lors du dernier conseil municipal du 21 mars 2019, nous avons débattu longuement de l'attribution d'une revalorisation du régime indemnitaire du personnel municipal, en vue d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Face à une très forte représentation de ceux-ci dans la salle du conseil, vous vous êtes engagée à mettre en place un groupe de travail qui devait démarrer en avril selon vos déclarations, quand je lisais, dans le P.V. du comité technique du 14 mars 2019, qu'il était annoncé pour démarrer bien tard, début mai.

Nous sommes le 25 avril, le groupe de travail à t-il déjà été réuni comme annoncé lors du dernier conseil municipal ?

Qui compose ce groupe de travail ? Quel est le calendrier prévisionnel ? sera-t-il en mesure d'apporter des conclusions avant l'été, ce qui serait souhaitable pour tous ?

Pourriez-vous également nous apporter des précisions sur la mise en œuvre de la revalorisation du régime indemnitaire des agents ?

Enfin, avez-vous pu d'ores-et-déjà leur faire des propositions concrètes de revalorisation du régime indemnitaire ?

Le conseil municipal attend des réponses pour mettre fin rapidement à ce malaise social qui s'instaure dans les services municipaux. »

Réponse de Mme le Maire :

Le groupe de travail est composé de deux élus, de la direction générale, et des représentants syndicaux, plus 3 membres du personnel (1 catégorie C, 2 catégorie B) qui ont souhaité participer à cette réunion.

Celui-ci se réunira le mardi 7 mai au matin pour une première séance d'évaluation sur les demandes officielles du personnel. S'ensuivront d'autres séances jusqu'à trouver un accord consensuel entre les parties.

QUESTION ORALE N°3 DE M. BEELDENS-DA SILVA POUR LA LISTE « POUR EPINAY ! »

« Madame le Maire,

Vous vous étiez engagée à remettre aux élus la liste des opérations d'investissements prévues au budget primitif 2018 mais finalement annulées au compte administratif.

A ce jour, je trouve regrettable de n'avoir toujours pas reçu cette liste et souhaiterais savoir quand vous envisagez de la transmettre au conseil municipal ? »

Réponse de M. KOEHL :

Le compte administratif 2018 fait apparaître un montant de 1 709 360,22 € de crédits annulés en dépenses d'investissement.

Vous trouverez ci-dessous la liste des opérations qui ont été soit annulées en 2018, soit reportées en 2019 :

Opération	Montant	Annulée ou reportée
Réalisation de la nouvelle médiathèque	535 000 €	Reportée
Frais d'études médiathèque	257 000 €	Reportée
Réfection de la salle de restauration P.V	300 000 €	Reportée
Mise aux normes de la clôture et du portail côté Cours Général de Gaulle	30 000 €	Reportée
Provision pour travaux chaufferie Mater / Elem P.V	6 000 €	Reportée
Filets de protection du marché couvert	13 000 €	Annulée
Réhabilitation d'un logement 13 cours du général de Gaulle	20 000 €	Annulée
Remplacement des compresseurs de désenfumage dans divers bâtiments	8 000 €	Reportée
Remplacement des luminaires des tennis couverts par des leds	27 000 €	Annulée
Travaux chaufferie stade du Breuil	2 000 €	Annulée
Participation au Terrain synthétique CPS	155 000 €	Reportée
Remplacement d'un Mascott du service Espaces Verts ou Voirie	50 000 €	Reportée
Illuminations de Noël	5 000 €	Annulée
Mobilier de bureau divers	4 400 €	Annulée

Réalisation d'un terrain multisports	65 000 €	Annulée
Réfection Rue des Roullés	80 000 €	Annulée
Parking de la gare de Petit Vaux arasé le mur de sortie	4 000 €	Reportée
Rue de la Division Leclerc RD du souvenir / rue du Petit Parc	70 000 €	Reportée
Plan de géolocalisation des réseaux d'éclairage public (DICT)	35 000 €	Annulée
Travaux imprévus – signalisation tricolore	15 000 €	Reportée
TOTAL	1 681 400 €	

Le reliquat de 27 960,22 € correspond à des petites dépenses d'équipements pour les services non réalisées et à des différences entre les montants budgétisés et les montants réalisés des différentes opérations d'investissements.

MOTION N°1 DE M. BEELDENS-DA SILVA POUR LA LISTE « POUR EPINAY ! »

relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, affectée aux travaux d'urgence et à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, ravagée par l'incendie du 15 avril 2019

« Le lundi 15 avril dernier, la cathédrale de Notre-Dame de Paris a été la malheureuse victime d'un incendie ravageur. Ce drame nous concerne tous, en ce que la reconstruction doit être faite dans le plus grand soin, peu importe les sommes qui s'annoncent nécessaires, ce trésor national n'ayant pas de prix.

Notre patrimoine, plus qu'une part de notre histoire, est un héritage de l'humanité que nous devons préserver coûte que coûte.

Ainsi, de nombreuses communes, poussées par ce réflexe altruiste ont déjà délibéré en conseil municipal afin d'apporter leur contribution financière. C'est notamment le cas de Verrières-le Buisson ou Yerres, mais aussi prochainement Igny ou Juvisy-sur-Orge, qui ont approuvé une contribution à hauteur de 1 euro symbolique par habitant.

Et c'est parce que le patrimoine nous concerne tous que nous devons à notre tour agir pour lui et participer à sa sauvegarde.

Comptant sur la bonne volonté de chacun d'entre-nous pour préserver le trésor inestimable que constitue le patrimoine culturel français, je propose donc qu'Epina-sur-Orge se mobilise et contribue dans les mêmes formes, à hauteur de l'euro symbolique par habitant. Cette contribution serait alors estimée à 12.000 euros arrondis. »

Réponse de Mme le Maire :

Mme le Maire indique que la liste Union municipale votera contre la motion. Au-delà de ce drame culturel et culturel qui a touché notre pays, elle partage l'objectif de reconstruction de ce monument dans les meilleurs délais ; il semble néanmoins que les promesses de dons dépassent l'estimation du coût des travaux de la cathédrale.

La liste Union municipale préfère que la subvention de 12 000 € proposée par M. BEELDENS-DA SILVA et issues des impôts des Spinoliens, soit fléchée vers la réhabilitation du patrimoine communal (Eglise, Mairie). Chacun, selon ses moyens et sa sensibilité, a la possibilité d'effectuer un don, qui bénéficiera d'une mesure de défiscalisation.

Mme MEZZAROBBA, au nom de la liste « Imagine Epinay » partage cette version et déplore que cet élan de générosité ne soit pas en direction d'autres causes.

M. BEELDENS-DA SILVA prend acte de la position municipale. Il estime néanmoins que le coût prévisionnel des travaux est aujourd'hui impossible à estimer et que la symbolique de l'attribution d'une subvention exceptionnelle était importante et intéressante.

→ **Les élus de la liste « Union municipale » et de la liste « Imagine Epinay » votent contre la motion, M. BEELDENS de la liste « Pour Epinay ! » vote pour.**

MOTION N°2 DE M. BEELDENS-DA SILVA POUR LA LISTE « POUR EPINAY ! »

relative au soutien à la proposition de loi référendaire visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris

Mme le Maire indique que la liste Union municipale est préoccupée par la privatisation des aéroports de Paris. Mme le Maire a d'ailleurs déjà interpellé la direction d'ADP et les représentants nationaux à ce sujet.

La liste Union municipale pense qu'il est plus efficace de proposer une motion indiquant une opposition claire à cette privatisation et un projet en ce sens sera mis au vote lors du Conseil municipal du 16 mai prochain, dans le même esprit que le vote d'une motion sur ce sujet à la CPS.

Mme MEZZAROBBA indique que la liste Imagine Epinay est plutôt favorable à la motion présentée aujourd'hui.

Mme CASTAINGS demande à M. BEELDENS-DA SILVA qui lui a inspiré cette motion ?

M. BEELDENS-DA SILVA indique que cette motion a été inspirée par M. DUPONT-AIGNAN, député de la 8^{ème} circonscription de l'Essonne.

Mme CASTAINGS votera en conséquence contre cette motion.

→ **Les élus de la liste « Union municipale », Mme CASTAINGS et M. GALLET (par procuration) de la liste « Imagine Epinay » votent contre la motion, Mme MEZZAROBBA, Mme DORLAND et M. DUCHESNE (par procuration) de la liste « Imagine Epinay » s'abstiennent, M. BEELDENS de la liste « Pour Epinay ! » vote pour.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h35.

Affiché le : 29 avril 2019



Véronique FRANÇOIS,
Maire d'Epinay-sur-Orge
Vice-présidente de la CPS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. François', written over the printed name and title.